

6^e concours de nouvelles

sous l'égide du ministère de la Culture et de la Communication

organisé par les bibliothèques « Point-Lecture » de la Communauté de Communes du Monségurais

Art. 1 : Les bibliothèques « Point-Lecture » du Monségurais organisent un concours de nouvelles du 9 novembre 2011 au 15 février 2012.

Art. 2 : Le concours est gratuit et ouvert à TOUS, petits ou grands.

Quatre catégories seront récompensées : primaire, collégien, lycéen et adulte.

Art. 3 : La nouvelle est individuelle (sauf pour les classes). Elle ne devra pas excéder 5 pages numérotées, dactylographiées, police Times New Roman, taille 12, de format A4, recto simple. Le thème de l'opération « Dis-moi dix mots », cette année est « **qui te racontent** »* et les 10 mots imposés sont : **âme, autrement, caractère, chez, confier, histoire, naturel, penchant, songe et transports.**

Art. 4 : Pour respecter l'anonymat, les textes ne devront pas être signés, mais comporter un code de 4 chiffres et deux lettres (de votre invention) suivi de la lettre correspondant à la catégorie (P pour primaire, C pour collégien, ...) en haut à droite de chaque exemplaire.

Exemple : - pour les adultes : 8961 PX A,

Ce code sera reporté sur une enveloppe close contenant les nom, prénom, adresse et téléphone du candidat à joindre avec le texte. Les textes non retenus pourront être retirés à la bibliothèque jusqu'au 30 mars 2012. Ensuite, ils seront détruits.

Art. 5 : Le manuscrit présenté ne devra jamais avoir été publié ou primé dans d'autres concours.

Art. 6 : Le texte (en 3 exemplaires), accompagné de l'enveloppe fermée d'anonymat (art. 4), devra être envoyé ou déposé à l'adresse suivante : Bibliothèque « Point-lecture » de Monségur / 10 place des Tilleuls / 33 580 Monségur, et envoyé sous format Word à l'adresse mail suivante bibliotheque.monsegur@orange.fr, **avant le 15 février 2012.**

Art. 7 : Le lauréat de chaque catégorie sera récompensé par un « chèque lire » d'une valeur de 30€ offert par la CDC du Monségurais. La remise des prix aura lieu le samedi 17 mars 2012, à Monségur (heure et lieu communiqués ultérieurement) dans le cadre de la Semaine de la langue française et de la Francophonie.

Art. 8 : Le jury sera composé de lecteurs et d'élus du Monségurais.

Art. 9 : La participation au présent règlement implique l'acceptation sans réserve du règlement. **Tout envoi ne respectant pas le règlement** (longueur du texte, taille de la police, ...) **ne sera pas pris en compte.**

Art. 10 : Les participants au concours s'engagent à autoriser une utilisation gratuite de leurs textes par les organisateurs.